1ère Session, 5e Parlement, 18 Victoria, 1854.

BILL.

Acte pour amender l'acte 14 et 15 Vict., chap. 105, intitulé "Acte pour amender l'acte d'incorporation des membres de la profession médicale dans le Bas-Canada, et pour régler l'étude et la pratique de la médecine et de la chirurgie en icelle," et pour venir en aide à certaines personnes qui pratiquaient comme médecins et chirurgiens dans cette province, à l'époque où le dit acte est devenu loi.

Reçu et lu, la 1ère fois, mercredi, 8 nov. 1854. Seconde lecture, lundi, 13 novembre 1854.

M. WHITNEY.

QUÉBEC:
IMPRIME PAR LOVELL ET LAMOUREUX,
BUB LA MONTAGNE.